

11 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue à la salle municipale, en ce **11^e jour du mois de février 2019**, à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry.

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière, M. Philippe Côté, directeur adjoint et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **19h_04** et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux six citoyens présents.

2019- 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

2019-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019;
5. Correspondance et affaires nouvelles;
6. Adoption du règlement 2018-249 concernant la rémunération des élus;
7. Résolution – liste des immeubles à être vendu pour taxes le 9 mai 2019;
8. Résolution – opposition à la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec*;
9. Résolution – vente de l'ancien photocopieur Richo;
10. Résolution – Refus de l'entente relative au sauvetage d'urgence en milieu isolé proposé par la MRC;
11. Résolution- autorisation signature du bail pour les Îles Lafontaine;
12. Résolution – demande de 9376712 Canada inc. à la CPTAQ;
13. Résolution – Cession de terrain;
14. Résolution – demande de lotissement sur un terrain du territoire de la municipalité;
15. Résolution – autorisation d'accès à ClicSÉQUR pour l'administration;
16. Résolution – adoption de la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc;
17. Résolution – création du comité culture, loisirs, activités communautaires et parcs;
18. Résolution – création du comité consultatif en matière d'urbanisme;

19. Résolution – création du comité administration et infrastructure;
20. Résolution – création du comité sécurité civile et transport;
21. Résolution – création du comité développement et télécommunication;
22. Résolution – don Art Pontiac;
23. Résolution – Remise de somme à la brigade BGCP;
24. Résolution – Accorder des pouvoirs à la directrice générale;
25. Les comptes à payer;
26. Rapport des conseillers;
27. Période de questions des citoyens;
28. Levée de l'assemblée.

2019- 27

3. Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoption unanime

2019- 28 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019;

Il est donc proposé par Mme Mona Donnelly et résolu que le procès-verbal du 14 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé;

Adoption unanime

2019 5. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES

- Réception de la subvention volet 1 et 2 de l'agence 911 pour le nouveau plan de sécurité civile (21 janvier 2019 reçu 14 500,00\$);
- Réception d'une lettre d'intérêt pour le CCU – encore 2 autres places à combler;
- Confirmation ristourne 2018 mutuelle des municipalités du Québec 1 071\$ à recevoir au courant du prochain mois
- Réception du chèque de 1 730\$ pour les tenants lieux de taxe fédérale 2018;
- Réception du chèque de 22 120\$, programme de projet particulier amélioration des routes locales;
- Confirmation de la subvention pour la formation des employés de la voirie, emploi Québec 763,70\$;
- Correspondance réseau Biblio, service offert;
- Lettre de démission de l'inspecteur en bâtiment, accepte la démission, effective au 19 février 2019;

2019-29 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-249 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 014-2018 sur le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil dans le respect des modifications législatives en vigueur le 1^{er} janvier 2018

ATTENDU QU'IL y a eu dépôt d'un avis de motion portant sur la volonté des membres du conseil de se conformer aux dispositions législatives en vigueur.

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du « 10 décembre 2018 » et qu'un avis de motion a été donné le « 10 décembre 2018 »;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MME ALICE MEILLEUR PIESCHKE

ET APPUYÉ PAR : M. MARTIN BERTRAND

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. Règlement 014-2018

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 014-2018;

3. Objet

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

4. Rémunération du maire

La rémunération annuelle du maire est fixée à un montant de **10 920 \$** pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le

montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

5. Rémunération du maire suppléant

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

6. Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à un montant de **3 640 \$** pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

7. Compensation en cas de circonstances exceptionnelles

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* suite à un évènement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet évènement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

8. Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à quarante pourcent de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Allocation du maire : 4 368.\$

Allocation des conseillers : 1 456 \$

9. Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivants le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, c. E-2,2)*. La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

10. Tarifification de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsqu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement au montant équivalent à un montant de 0.45\$ par kilomètre effectué tel que le stipule les normes en vigueur à la Municipalité.

11. Application

Le directeur général et en son absence le directeur général-adjoint sont responsables de l'application du présent règlement.

Rémunération du maire :	10 920\$	Rémunération des conseillers :	3 640\$
Allocation du maire :	4 368\$	Allocation des conseillers :	1 456\$
Total	15 288\$	Total :	5 096\$

Budget annuel : 45 864\$

12. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité

Adoption unanime

2019-30 7. RÉSOLUTION LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDU POUR TAXES LE 9 MAI 2019;

ATTENDU que des citoyens sont endettés envers la municipalité pour des taxes foncières;

ATTENDU que la MRC procédera aux ventes pour taxes de 9 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et résolu que la municipalité autorise la vente pour taxes des immeubles à l'enchère publique du 9 mai 2019, soient ceux apparaissant à la liste en annexe de la présente résolution à défaut de paiement avant la vente.

Adoption unanime

**2019-31 8. RÉSOLUTION –OPPOSITION À LA LOI SUR
L'IMMATRICULATION DES ARMES À FEU DU QUÉBEC;**

ATTENDU que l'ancien premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (service d'immatriculation des armes à feu du Québec).

ATTENDU que la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 et stipule que toute arme à feu doit être enregistrée avant le 1^{er} février 2019;

ATTENDU que la mise en place du registre a coûté 17 millions de dollars et que le budget de fonctionnement annuel est estimé à 5 millions de dollars;

ATTENDU que la loi mentionnée ci-devant ne prévoit aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'arme à feu illégale;

ATTENDU que le registre SIAF crée un préjudice défavorable envers les propriétaires honnêtes d'armes à feu ayant les permis fédéraux requis et ignore complètement les gens se procurant des armes à feu sur le marché noir;

ATTENDU que le 20 décembre 2018, un mois avant la mise en vigueur du SIAF 82% des armes à feu au Québec n'étaient toujours pas enregistré;

ATTENDU que l'abolition du registre permettrait d'affecter ses sommes à des postes budgétaires plus en besoin par exemple le système de santé québécois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. Mario Bérard que :

- la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet appuie la démarche de la municipalité de Campbell's Bay et demande aux autres municipalités de demander à leur député, au ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière concernant la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*;
- le conseil municipal exprime sa solidarité envers les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui considèrent ce registre intrusif et inefficace;
- le conseil demande au gouvernement du Québec d'appuyer concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'arme à feu illégale;
- le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation nécessaires pour mettre fin à la stigmatisation des armes à feu;
- une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC Pontiac et à toutes ses municipalités;

Adoption unanime

**2019-32 9. RÉSOLUTION – VENTE DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR
RICH0;**

ATTENDU que la municipalité a reçu son nouveau photocopieur le 6 février 2019;

ATTENDU que la municipalité désire disposer de son ancien photocopieur;

ATTENDU que la municipalité souhaite procéder de la façon la plus économique et la plus transparente possible;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Mario Bérard et appuyé par M. Martin Bertrand que le conseil autorise la direction générale à procéder à la mise en vente du photocopieur Richo sur le site internet du centre de services partagés du gouvernement du Québec et de disposer du photocopieur en fonction du meilleur prix offert.

Adoption unanime

2019-33 10. RÉOLUTION – REFUS DE L'ENTENTE RELATIVE AU SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ PROPOSÉ PAR LA MRC;

ATTENDU que la municipalité est d'accord avec le principe du sauvetage d'urgence en milieu isolé;

ATTENDU que l'entente relative au sauvetage d'urgence en milieu isolé a été déposée au conseil des maires de la MRC Pontiac du mois de décembre 2018;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* chaque projet d'entente doit être envoyé aux municipalités concernées suivant leur dépôt au conseil des maires, les municipalités ayant 60 jours pour déterminer si elle désire adhérer à ladite entente;

ATTENDU que la municipalité n'a toujours pas reçu le projet d'entente et l'avis de 60 jours, mais désire exprimer son désaccord malgré le vice de procédure;

ATTENDU que l'entente ne prévoit aucun coût fixe ou estimation des coûts du service pour les municipalités signataires;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet considère que l'entente de sauvetage en milieu isolé devrait comprendre un volet nautique vu la proximité de l'eau pour la majorité des territoires concernés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. James Azola que le conseil refuse de faire partie de l'entente relative au sauvetage d'urgence en milieu isolé et refuse d'assumer financièrement la protection des milieux isolés;

Adoption unanime

2019-34 11. RÉOLUTION- AUTORISATION SIGNATURE DU BAIL DES ÎLES LAFONTAINES;

ATTENDU que la municipalité a demandé à la MRC Pontiac de lui céder le bail de location sur les îles Lafontaine afin de pouvoir y offrir un service communautaire sans but lucratif;

ATTENDU que la municipalité a reçu la proposition de bail le 31 janvier 2019;

ATTENDU que le bail prévoit un loyer annuel de 13\$;

ATTENDU que l'emplacement dispose d'une infrastructure qui est toujours en bonne état et que la municipalité désire la conserver;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. James Azola que le conseil autorise la directrice générale, Sabrina Larivière à signer le bail de location pour les îles Lafontaines;

Adoption unanime

2019-35 12. RÉOLUTION – DEMANDE DE 9376712 CANADA INC. À LA CPTAQ;

ATTENDU que la municipalité a reçu le 15 janvier 2019 la demande de 9376712 Canda inc. pour le renouvellement de l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU que suivant l'avis de l'inspecteur en bâtiment, le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU que la municipalité est favorable à un renouvellement de l'autorisation de carrière sablière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. Mario Bérard d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, M. Robert Carle ou la directrice générale, Sabrina Larivière à signer la demande de renouvellement d'autorisation de 9376712 Canada inc.

Adoption unanime

2019-36 13. RÉOLUTION – CESSION DE TERRAIN

ATTENDU que cette cession est faite selon les dispositions du Code civil du Québec;

ATTENDU que cette cession vise l'assiette de l'ancien chemin municipal n'étant plus utilisé;

ATTENDU qu'un avis de conformité de la Commission de protection agricole du Québec a été émis en date du 17 janvier 2019;

ATTENDU que le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de cent dollars (100\$);

ATTENDU que la cession vise à régulariser une situation sur le lot 4 341 960.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par Mme Mona Donnelly que le conseil consent à la cession de terrain identifié comme le lot 4 341 960 et désigne monsieur Serge Newberry, maire et Me Sabrina Larivière, directrice générale, comme signataires de tous les documents liés à la cession, y compris les actes notariés.

Adoption unanime

2019-37 14. RÉOLUTION DEMANDE DE LOTISSEMENT SUR UN TERRAIN DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ;

ATTENDU la demande de lotissement de terrain de Clarence Pieschke visant l'amalgamation d'une partie des lots 3 351 374, 3 385 561 et le lot 3 351 462;

ATTENDU que le projet vise à se conformer au jugement en prescription acquisitive rendu par l'Honorable Suzanne Tessier, juge de la Cour Supérieure le 30 novembre 2018;

ATTENDU que selon l'inspecteur municipal le projet est conforme au plan d'aménagement ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

ATTENDU que les arpenteurs et géomètres Fortin Lebel ont fourni les documents requis et arpentés le nouveau lot.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Martin Bertrand que le conseil émette le certificat de lotissement requis pour répondre au demandeur, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés et que les frais du permis de lotissement de 50\$ soient acquittés.

Adoption à la majorité

Mme Alice Meilleur Pieschke se retire de la table des délibérations vu le potentiel de conflit d'intérêts

M. Réjean Meilleur est contre, il considère que la parcelle du chemin appartient à la municipalité et que cela pourrait causer des problèmes sur d'autres parcelles de terrain ailleurs dans la municipalité.

**2019-38 15. RÉOLUTION – AUTORISATION D'ACCÈS À CLICSÉQR
POUR L'ADMINISTRATION**

ATTENDU que la municipalité a embauché deux nouveaux administrateurs en 2018;

ATTENDU qu'aucun administrateur n'a pas pour le moment d'accès à ClicSÉQR

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Martin Bertrand :

- d'autoriser Sabrina Larivière, directrice générale, et Philippe Côté, directeur général adjoint, à signer, au nom de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin;
- d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR;
- de révoquer les procurations ou mandat accordé à Jacques Mantha et Lisa Dagenais, chacun étant un ancien directeur général de la municipalité ainsi que Gerard Labelle ancien comptable;

Adoption unanime

**2019-39 16. RÉOLUTION ADOPTION DE LA POLITIQUE DE NOMINATION ET
FONCTIONNEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC;**

ATTENDU que le conseil de la municipalité désire optimiser ses ressources;

ATTENDU que de l'opinion du conseil la création de comités permettra une saine gestion des affaires municipales;

ATTENDU que le conseil considère qu'il s'agit d'une belle opportunité de travailler en concert avec la population;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Mario Bérard que le conseil municipal adopte la politique de nomination et de fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc. Chaque comité ou groupe sera sanctionné par résolution.

Adoption Unanime

**2019-40 17. RÉOLUTION – CRÉATION DU COMITÉ CULTURE, LOISIRS, ACTIVITÉS
COMMUNAUTAIRES ET PARCS;**

ATTENDU la résolution 2019-39 concernant la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc;

ATTENDU que le comité culture, loisirs, activités communautaires et parcs permettra une synergie entre les différents groupes municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et résolu :

- De créer le comité culture, loisirs, activités communautaires et parc;
- Que le comité soit composé de 4 conseillers municipaux et 4 citoyens, tous ayant des sièges votant;
- Que le maire et la directrice générale soient membres d'office;
- Que la présidente du comité soit Mme Alice Meilleur Pieschke;
- Que M. James Azola, M. Mario Bérard et M. Réjean Meilleur soient membres du comité;
- Que les quatre sièges citoyens soient attribués aux présidents ou un membre des groupes suivants s'ils acceptent la charge : Comité des loisirs, club de l'âge d'or, CWL, groupe L;
- Que les deux premiers mandats accordés au comité soient les suivants :
 - Préparer un bilan des dépenses et revenus de chaque groupe;
 - Préparer un calendrier harmonisé de toutes les activités des groupes;

Adoption unanime

2019-41 18. RÉSOLUTION – CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME;

ATTENDU la résolution 2019-39 concernant la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc;

ATTENDU que le comité consultatif en urbanisme permettra un travail de préparation en vue de la révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU que le comité consultatif en urbanisme permettra d'harmoniser la vision de la municipalité à celle de ses citoyens concernant le développement urbain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu :

- De créer le comité consultatif en urbanisme;
- Que le comité soit composé de 3 conseillers municipaux et 3 citoyens, tous ayant des sièges votant;
- Que le maire et la directrice générale soient membres d'office;
- Que le président du comité soit M. Réjean Meilleur;
- Que M. Mario Bérard et M. James Azola soient membres du comité;
- Que le premier siège citoyen soit octroyé à M. Luc Forget ayant déjà démontré son intérêt;
- Que les deux premiers mandats accordés au comité soient les suivants :
 - Détermination des zones incompatible à l'activité minière;

- Identification de biens patrimoniaux au registre provincial et national;

Adoption unanime

2019-42 19. RÉSOLUTION – CRÉATION DU COMITÉ ADMINISTRATION ET INFRASTRUCTURE;

ATTENDU la résolution 2019-39 concernant la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc;

ATTENDU que le comité administration et infrastructure permettra au conseil de la municipalité de garder une vision commune sur les priorités de ses investissements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Mario Bérard et résolu :

- De créer le comité administration et infrastructure;
- Que le comité soit composé de 3 conseillers municipaux tous ayant des sièges votant;
- Que le maire et la directrice générale soient membres d'office;
- Que la présidente du comité soit Mme Mona Donnelly;
- Que Mme Alice Meilleur Pieschke et M. Martin Bertrand soient membres du comité;
- Que les deux premiers mandats accordés au comité soient les suivants :
 - Révision des postes et tâches des travailleurs;
 - Évaluation des infrastructures;

Adoption unanime

2019-43 20. RÉSOLUTION – CRÉATION DU COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE ET TRANSPORT;

ATTENDU la résolution 2019-39 concernant la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc;

ATTENDU que le comité sécurité civile et transport est créé en raison de l'obligation pour les municipalités d'adopter un plan de sécurité civile au plus tard en novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu :

- De créer le comité sécurité civile et transport;
- Que le comité soit composé de 2 conseillers municipaux tous ayant des sièges votant;
- Que le maire et la directrice générale soient membres d'office;
- Que le président du comité soit M. Martin Bertrand;
- Que M. Réjean Meilleur soit membre du comité;
- Que la structure du comité soit révisée afin d'inclure comme membre les chefs de missions nommés au plan de sécurité civile, une fois le plan adopté;

- Que les deux premiers mandats accordés au comité soient les suivants :
 - Rédiger le plan de sécurité civile;
 - Étude de faisabilité hydrant pompant directement de la rivière;

Adoption unanime

2019-44 21. RÉOLUTION – CRÉATION DU COMITÉ DÉVELOPPEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS;

ATTENDU la résolution 2019-39 concernant la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc;

ATTENDU que le comité de développement et télécommunication permettra un échange opportun entre les citoyens et la municipalité concernant leur attente face au développement et aux télécommunications;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Martin Bertrand et résolu :

- De créer le comité développement et télécommunication;
- Que le comité soit composé de 3 conseillers municipaux et de 3 citoyens tous ayant des sièges votant;
- Que le maire et la directrice générale soient membres d'office;
- Que le président du comité soit M. James Azola;
- Que M. Mario Bérard et Mme Mona Donnelly soient membres du comité;
- Que les deux premiers mandats accordés au comité soient les suivants :
 - Publicité, carte d'attraction ou affiche multimédia;
 - Étude d'un camping municipal et / ou développement BoardWalk;

Adoption unanime

2019-45 22. RÉOLUTION – DON ART PONTIAC

ATTENDU la demande de parrainage présenté par Mme Jeanne McTiernan, résidente de la municipalité et membre de l'association des artistes du Pontiac;

ATTENDU que la municipalité désire aider les artistes et la vie communautaires de la région;

ATTENDU que la tournée des artistes apporte une visibilité à la municipalité et à environ trois artistes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Réjean Meilleur que la municipalité donne la somme de 125\$ à l'association des artistes du Pontiac.

Adoption Unanime

2019-46 23. RÉOLUTION REMISE DE SOMME À LA BRIGADE BGCP;

ATTENDU l'entente de service incendie de 2012 entre les municipalités de Bryson, L'Île-du-Grand-Calumet et Portage-du-Fort;

ATTENDU qu'afin d'optimiser les ressources la brigade suggère de gérer 10% du budget, incendie au nom des trois municipalités;

ATTENDU que la municipalité désire tenter l'expérience afin de voir si une autonomie complète de la Brigade est possible dans le futur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Réjean Meilleur de remettre la somme de 3 130\$ à la Brigade BGCP afin qu'elle gère cet argent au nom de la Municipalité de L'Île-du-grand-Calumet, pourvu que les deux autres municipalités signataires de l'entente intermunicipale adhère elle aussi, un suivi budgétaire des dépenses sera effectué dans quatre mois;

Adoption Unanime

2019-47 24. RÉOLUTION POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE;

ATTENDU la démission de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Mario Bérard d'accorder les pouvoirs suivants à la directrice générale jusqu'à la nomination d'un nouvel inspecteur en bâtiment :

- Accorder ou refuser tout permis ou certificat suivant le règlement 03-2014, émission des permis et certificats;
- Émettre des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité;
- Pouvoir d'enquête et d'entrée sur le territoire de la municipalité;
- Tout autre pouvoir attribué à l'inspecteur dans les règlements d'urbanisme de la municipalité;

Adoption à la majorité

M. Réjean Meilleur et Mme Alice Meilleur Pieschke sont contre

2019-48 25. LES COMPTES À PAYER

À la suite du dépôt des comptes à payer, il est proposé par M. Martin Bertrand et appuyé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu que les comptes à payer au 31 janvier 2019 au montant de **92 548,69\$** soient approuvés par le conseil municipal pour paiement.

Adoption unanime

Liste des factures de 1 000\$ et plus

MRC Pontiac	44 213,62\$
Salaires	8 759,78\$
Salaires	8 550,39\$
Salaires	3 005,97\$
Hydro Québec	2 294,78\$
Hydro Québec	2 024,08\$
Signal Services	1 604,82\$
Hydro Québec	1 585,51\$
Hydro Québec	1 547,09\$
Club de recherche d'emploi	1 165,36\$
R et M Truck and Trailer Repairs	1 111,61\$
Barnard Schutt Motor Sales inc.	1 011,35\$

2019 26. RAPPORT DES CONSEILLERS

Conseiller #1 M. Martin Bertrand

23 février 2019, tournoi de pêche BGCP;

Conseiller # 2 M. Mario Bérard

Adresser le problème de litière de chat dans les fossés;

Conseillère #3 Mme Mona Donnelly

Très heureuse de la formation des comités, espère que les citoyens participent;

Conseillère #4 Mme Alice Meilleur Pieschke

À dit ce qu'elle avait à dire;

Conseiller # 5 M. Réjean Meilleur

Suivi sur la réduction de la vitesse sur le chemin de la Montagne;

Conseiller # 6 M. James Azola

Espère que les comités vont bien aller;

M. le Maire Serge Newberry

À assisté à la conférence 13 ways to kill your community, très intéressant, la municipalité à l'intention de faire l'achat du livre et de fournir une copie de la documentation obtenue lors de la conférence.

Le Lac à l'épaule de la MRC c'est bien déroulé.

2019

27. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2019-49

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que la séance soit levée. **Il est 20h28.**

Serge Newberry, maire

Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice générale & greffière

Île- du-Grand-Calumet